

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99 Site internet : http://www.irceline.be	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

Bulletin du samedi 04 août 2018 à 10h00

Ozone: bulletin d'information :

- *Hier vendredi 03 août: concentrations d'ozone élevées, dépassement du seuil d'information européen en 33 stations de mesure*
- *Aujourd'hui samedi 04 août : diminution des concentrations d'ozone, faible risque local de dépassement du seuil d'information EU dans l'extrême sud du pays*
- *Demain dimanche 05 août : amélioration de la qualité de l'air, diminution des concentrations d'ozone*
- *A partir du lundi 06 août, les concentrations d'ozone pourraient à nouveau augmenter avec un faible risque de dépassement du seuil d'information dans le nord du pays*

OBSERVATIONS

Hier vendredi 03 août

Hier vendredi 03 août, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ a été dépassé en 33 points de mesure. 180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

Le seuil européen d'alerte de 240 µg/m³ n'a pas été dépassé sur le territoire.

Des dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés dans les stations suivantes :

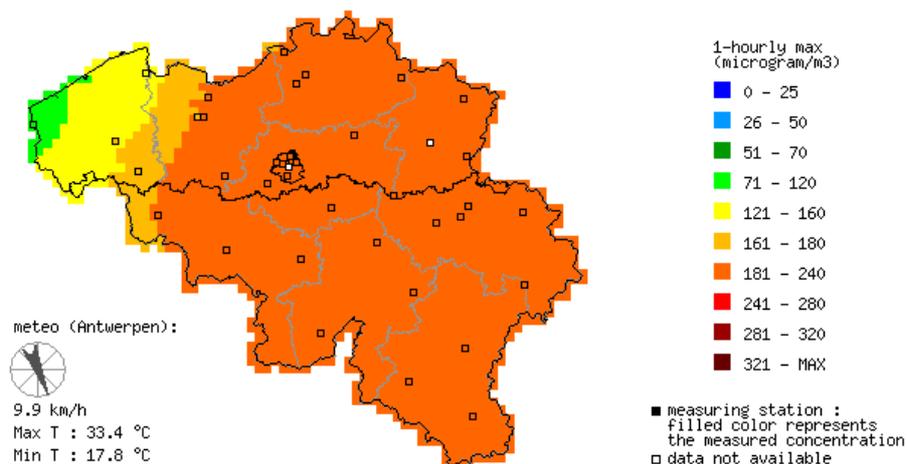
<i>Code</i>	<i>Localité</i>	<i>Durée du dépassement</i>	<i>Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m³)</i>	<i>Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m³)</i>
41B004	Bruxelles (Sainte-Catherine)	15h00 - 20h00	217 µg/m ³ à 19h00	186 µg/m ³ à 21h00
41B011	Berchem-Sainte-Agathe	14h00 - 20h00	229 µg/m ³ à 18h00	197 µg/m ³ à 21h00
41N043	Avant-port (Haren)	17h00 - 20h00	233 µg/m ³ à 19h00	187 µg/m ³ à 21h00
41R001	Molenbeek-Saint-Jean	15h00 - 20h00	209 µg/m ³ à 19h00	183 µg/m ³ à 21h00
41R012	Uccle	14h00 - 20h00	218 µg/m ³ à 19h00	191 µg/m ³ à 21h00
41WOL1	Woluwe-Saint-	18h00 - 19h00	203 µg/m ³ à 19h00	164 µg/m ³ à 21h00

	Lambert			
42N016	Dessel	13h00 - 21h00	209 µg/m ³ à 17h00	200 µg/m ³ à 21h00
42N027	Bree	13h00 - 21h00	215 µg/m ³ à 19h00	205 µg/m ³ à 21h00
42N035	Aarschot	12h00 - 21h00	216 µg/m ³ à 20h00	208 µg/m ³ à 21h00
42N040	Sint-Pieters-Leeuw	13h00 - 21h00	238 µg/m ³ à 19h00	205 µg/m ³ à 21h00
42N046	Gellik	13h00 - 22h00	212 µg/m ³ à 18h00	206 µg/m ³ à 22h00
42N054	Walshoutem	13h00 - 22h00	206 µg/m ³ à 20h00	198 µg/m ³ à 21h00
42R801	Borgerhout	15h00 - 16h00	188 µg/m ³ à 16h00	161 µg/m ³ à 20h00
42R811	Schoten	13h00 - 20h00	206 µg/m ³ à 17h00	195 µg/m ³ à 20h00
42R831	Berendrecht	15h00 - 18h00	185 µg/m ³ à 16h00	171 µg/m ³ à 20h00
43N060	Havannes	14h00 - 20h00	191 µg/m ³ à 20h00	179 µg/m ³ à 20h00
43N063	Corroy-Le-Grand	13h00 - 21h00	220 µg/m ³ à 20h00	200 µg/m ³ à 21h00
43N066	Eupen	15h00 - 22h00	218 µg/m ³ à 20h00	201 µg/m ³ à 24h00
43N070	Mons	14h00 - 19h00	193 µg/m ³ à 16h00	184 µg/m ³ à 21h00
43N073	Vezin	13h00 - 22h00	202 µg/m ³ à 15h00	199 µg/m ³ à 21h00
43N085	Vielsalm	19h00 - 23h00	191 µg/m ³ à 21h00	174 µg/m ³ à 24h00
43N093	Sinsin	15h00 - 23h00	209 µg/m ³ à 19h00	199 µg/m ³ à 24h00
43N100	Dourbes	16h00 - 23h00	212 µg/m ³ à 23h00	206 µg/m ³ à 24h00
43N113	Saint-Ode	19h00 - 23h00	211 µg/m ³ à 20h00	185 µg/m ³ à 24h00
43N121	Offagne	19h00 - 23h00	206 µg/m ³ à 20h00	186 µg/m ³ à 24h00
43N132	Habay-La-Neuve	20h00 - 23h00	209 µg/m ³ à 22h00	177 µg/m ³ à 24h00
43R221	Herstal	14h00 - 22h00	207 µg/m ³ à 19h00	197 µg/m ³ à 22h00
43R222	Liège (ISSeP)	14h00 - 22h00	208 µg/m ³ à 19h00	198 µg/m ³ à 22h00
43R240	Engis	13h00 - 21h00	204 µg/m ³ à 19h00	198 µg/m ³ à 21h00
44N051	Idegem	13h00 - 20h00	213 µg/m ³ à 17h00	200 µg/m ³ à 21h00
44R710	Destelbergen	16h00 - 17h00	185 µg/m ³ à 17h00	169 µg/m ³ à 20h00
44R740	Sint-Kruiswinkel	16h00 - 17h00	187 µg/m ³ à 17h00	155 µg/m ³ à 21h00
45R502	Lodelinsart	14h00 - 22h00	225 µg/m ³ à 21h00	199 µg/m ³ à 22h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 238 µg/m³ (Sint-Pieters-Leeuw), en Wallonie 225 µg/m³ (Lodelinsart) et à Bruxelles 233 µg/m³ (Avant-port, Haren).

Environ 89% de la population belge a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone plus élevées que le seuil d'information européen de 180 µg/m³.

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Friday 03/08/2018



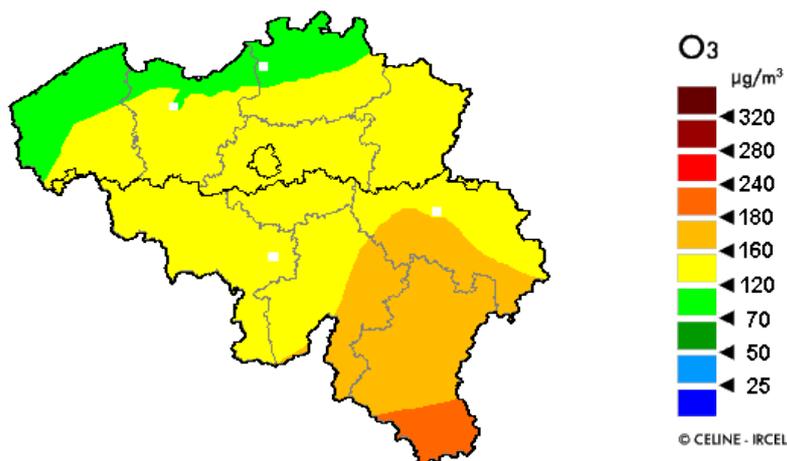
Concentration horaires maximales pour le vendredi 03 août 2018

PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui, samedi, 04 août

Aujourd'hui, le temps sera d'abord ensoleillé avant l'arrivée de quelques champs nuageux l'après-midi et le soir par le nord-ouest. Il fera encore très chaud, avec des maxima compris entre 28 et 33 degrés dans l'intérieur des terres. Sous un vent modéré de secteur nord, les températures ne dépasseront pas les 23 ou 24 degrés au littoral. Les concentrations d'ozone diminueront. Les concentrations maximales sont attendues dans le sud du pays avec un faible risque local de dépassement du seuil d'information européen.

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 100 et 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, localement jusque 190 $\mu\text{g}/\text{m}^3$**
- **Seuil européen d'information de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$: faible risque de dépassement local du seuil européen dans l'extrême sud du pays.**



Concentrations horaires maximales prévues pour le samedi 04 août 2018

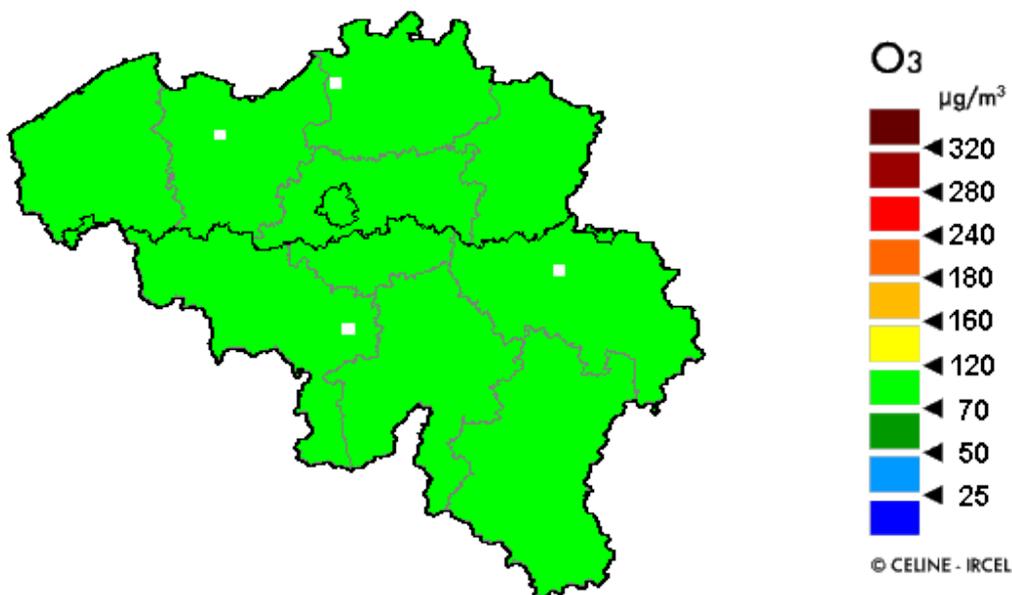
Demain, dimanche, 05 août

Dimanche matin, quelques champs nuageux seront encore possibles. Ensuite, le temps deviendra peu nuageux ou ensoleillé dans la plupart des régions. Les maxima seront compris entre 26 et 30 degrés dans l'intérieur du pays. A la côte et en Hautes Fagnes, les

maxima seront de l'ordre de 24 degrés. Le vent sera faible à souvent modéré de secteur nord-est.

Les concentrations d'ozone diminueront encore et atteindront au maximum de l'ordre de $110 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Aucun dépassement du seuil d'information n'est prévu.

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 100 et $110 \mu\text{g}/\text{m}^3$**
- **Seuil européen d'information de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$: pas de dépassement prévu**

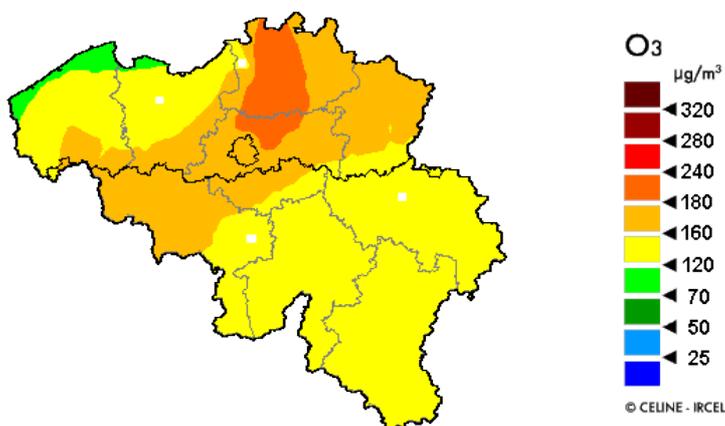


Concentrations horaires maximales prévues pour le dimanche 05 août 2018

Lundi, 06 août

Lundi, la journée sera chaude et ensoleillée avec des températures maximales entre 26 degrés à la mer et 32 degrés en Campine, avec des valeurs proches de 30-31 degrés dans le centre. Le vent sera faible et variable dans les terres, tandis qu'une brise de mer de secteur nord à nord-est se lèvera au littoral. Les concentrations d'ozone seront à nouveau en augmentation avec un risque de dépassement local du seuil d'information dans le nord du pays.

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 140 et $190 \mu\text{g}/\text{m}^3$**
- **Seuil européen d'information de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$: risque de dépassement local du seuil d'information dans le nord du pays**



Concentrations horaires maximales prévues pour le lundi 06 août 2018

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{1(**)}
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

1 ^(**) La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
 - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>
 - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
 - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne :

Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS PRESSE

En Région flamande :

- VMM : mevrouw Katrien Smet – tel. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: de heer Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs – tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson – tél. : 02 / 775.79.29

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

CELINE :

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : de Heer Olav Peeters tél.: 02/227 57 01 – GSM : 0494 11 31 88